

# COMMUNE DE MORSCHWILLER

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2017 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Damien WINLING, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 14  
Conseillers présents : 10  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

Date de la convocation : 28 février 2017

Présents : M. Damien WINLING – Maire, Mme Alice VOGEL, M. KANDEL Hubert – Adjoints, M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL, M. Eric KIEFFER, Mme Marie-Rose KURTZ, Mme Carine STEINMETZ, M. Thierry STURTZER et M. Rémy WAGNER.

Absents excusés avec procurations : Mme Emmanuelle DOLLINGER qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ, M. Frédéric GHIOTTO qui a donné procuration de vote à Mme Marie-Rose KURTZ, M. Frédéric MEYER qui a donné procuration de vote à M. Philippe BAAL et M. Julien RESTA qui a donné procuration de vote à M. Eric KIEFFER.

Absent non excusé : ---

### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Madame Alice VOGEL soit nommée secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 DEL2017\_001

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.**

### Extension – restructuration de la salle sportive et culturelle : approbation de l'avant-projet définitif (annule et remplace DEL2016\_067) DEL2017\_002

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vote du 12 décembre 2016, il a revu l'avant-projet définitif avec l'architecte afin de faire baisser le coût des travaux.

Le nouvel APD et les nouveaux plans ont été transmis le 20 janvier 2017.

Monsieur le Maire présente l'APD joint en annexe.

Il explique que suite à la démolition, l'architecte a annoncé que les fermettes ne pouvaient être conservées car elles sont sous-dimensionnées pour reprendre les nouvelles charges consécutives à la mise en place d'un faux-plafond coupe-feu, des systèmes de ventilation et de 40 cm d'isolation.

Monsieur le Maire présente les 3 solutions proposées par l'architecte et propose de retenir la mise en œuvre d'une dalle béton avec reprise de la dalle par poteaux au rez de chaussée, rehausse des murs existants, chaînage, acrotères + isolation sous étanchéité. Ces travaux engendreront une plus-value de 37 000 € HT par rapport à l'APD remis le 20 janvier dernier.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE l'avant-projet définitif pour les travaux d'extension – restructuration de la salle sportive et culturelle pour un montant de 1 285 204,00 € HT,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire des demandes de prêts en conséquence afin de financer ces travaux,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres.**

### **Adoption du pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres DEL2017\_003**

La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, effective depuis le 1er janvier 2017, s'inscrit dans un objectif d'unité, d'efficacité et de cohérence pour notre territoire, et au bénéfice des habitants et des acteurs locaux. Cet objectif sous-tend le projet intercommunal à l'élaboration duquel les élus se sont attelés, un projet qui repose sur deux axes stratégiques : d'une part, le respect et la prise en compte des priorités et des programmes d'action de chacune des quatre anciennes communautés de communes, d'autre part, une ambition nouvelle à travers le renforcement des compétences obligatoires de notre intercommunalité, au premier rang desquels l'économie, les mobilités et l'habitat.

La création de la Communauté d'Agglomération s'accompagne aussi de plusieurs changements d'ordre financier et fiscal.

Ils tiennent d'abord aux conséquences de la transformation juridique du cadre intercommunal, notamment l'élargissement du régime de la fiscalité professionnelle unique, l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences ou encore l'impact – très positif – en termes de concours financiers de l'Etat.

Ces évolutions résultent aussi d'un choix fort : privilégier l'équité et la solidarité financières entre la Communauté et les communes membres.

Ce sont ces principes qui sont déclinés dans le projet de pacte financier, qui a été approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 23 février 2017, et auquel chaque commune est invitée à adhérer.

Le pacte repose sur la confiance réciproque entre la Communauté et les trente-six communes qui la composent ; cette confiance est inspirée du souci d'une égalité de traitement dans les relations financières entre les collectivités. Elle vise à conjuguer plusieurs objectifs : préserver l'équilibre des budgets communaux ; renforcer les moyens financiers et donc la capacité d'action de l'Agglomération ; harmoniser et stabiliser la pression fiscale globale pour les contribuables.

Dans la mesure où il apporte des garanties effectives pour les finances communales et intercommunales, il vous est proposé d'approuver ce pacte financier, qui sera mis en œuvre conjointement par la Communauté d'Agglomération et les communes, avec exigence et transparence.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

***Vu les lois du 21 février 2014 et du 7 août 2015 ;***

***Vu les dispositions du Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;***

***Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 février 2017 ;***

- **ADOpte le pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, joint à la présente délibération.**

### **Subvention à la Muse (école de musique et de danse) DEL2017\_004**

La Muse, école de musique intercommunale, a été jusqu'en 2017 subventionnée par le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs. La clé de répartition qui permettait de verser une subvention de fonctionnement (de l'ordre de 50 000 €) était la clé de répartition financière du SIVOM, qui ne reflétait pas la réalité de la participation des enfants des communes dans la structure.

Lors du Comité Directeur du 02 mai 2016, il a été proposé, à compter de l'année 2017, que le soutien à la Muse soit transféré aux communes. Il semble plus juste que la subvention se fasse au prorata des enfants

de chaque commune. Le SIVOM a contribué à une subvention d'équilibre qui représente pour 2016 encore 247 € par enfant.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la Muse a donc sollicité chaque commune dont un enfant est membre de l'association de demander une participation de fonctionnement de 247 € par élève et par année.

Deux enfants de la commune fréquentent cette école de musique, ce qui représente une subvention de 494,00 €. C'est une somme importante pour la vie de l'association, et il est proposé de la mandater avant le vote du budget.

Or les acomptes de subvention ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'acomptes.

Certains organismes ne pouvant assurer leur mission qu'avec des recettes provenant des subventions, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget 2017.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

La situation financière de l'association La Muse nécessite de pouvoir disposer dans les meilleurs délais de crédits, et en tout état de cause avant le vote du budget primitif de la commune de Morschwiller. Dans ces conditions il sera proposé de verser la somme de 494,00 € pour 2017.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et 2 abstentions (M. Kieffer + procuration M. Resta),**

- **DECIDE d'allouer la somme de 494,00 € pour 2017 à l'association La Muse et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes,**
- **DECIDE de prévoir au Budget Primitif 2017 les subventions à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes.**

**La séance est levée à 21h45.**